

# Aide à l'équipement des entreprises de mobilisation des produits forestiers

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

L'aide est destinée à moderniser les équipements et améliorer la mécanisation des entreprises d'exploitation forestière. Elle vise à garantir le développement de la mobilisation du bois dans le respect de la sécurité au travail et des préoccupations environnementales.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux petites entreprises, de moins de 50 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 10 M€, actives dans les opérations précédant la transformation industrielle du bois et restreinte aux bénéficiaires suivants :

- entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF),
- exploitants forestiers,
- coopératives forestières.

#### Pour quel projet ?

##### — Dépenses concernées

Sont éligibles les investissements d'abattage et de débardage.

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Dépenses inéligibles

Sont exclus les matériels d'occasion.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux d'intervention publique (Région ou Etat +FEADER) est compris entre 20% et 40% de la dépense éligible.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Se rapprocher des contacts ci-dessous :

- site de Bordeaux : Sce. forêt bois papier : 05 57 57 82 70,
- site de Limoges : Sce. forêt bois papier : 05 55 45 17 86,
- site de Poitiers : Sce. forêt bois papier : 05 49 55 76 23.

---

## Critères complémentaires

- Effectif de moins de 50 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 10 M€.

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région  
14, Rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 05 57 57 80 00